



# ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

## Accès soins psychologiques des jeunes majeurs sortant de l'ASE

Question écrite n° 16540

### Texte de la question

M. Jérôme Guedj attire l'attention de Mme la ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées sur l'accès aux soins psychologiques des jeunes majeurs sortant de l'aide sociale à l'enfance. Les jeunes sortant de l'aide sociale à l'enfance sont particulièrement exposés aux ruptures de parcours au moment du passage à la majorité. Beaucoup ont connu des situations de violences, de carences affectives, de placements multiples ou de traumatismes, qui nécessitent un accompagnement psychologique durable. La Cour des comptes souligne que les jeunes majeurs issus de l'ASE présentent des besoins importants en matière de santé mentale, alors même que l'offre de soins reste insuffisante et très inégale selon les territoires. Malgré l'existence des contrats jeunes majeurs, l'accès effectif à un suivi psychologique demeure trop souvent aléatoire. Les délais d'attente en centres médico-psychologiques, le manque de professionnels disponibles et la coordination insuffisante entre départements, agences régionales de santé et structures de protection de l'enfance créent des ruptures de prise en charge préoccupantes. Il lui demande donc quelles mesures le Gouvernement entend prendre afin de garantir à chaque jeune majeur sortant de l'ASE un accès rapide, gratuit et adapté à des soins psychologiques et s'il envisage d'intégrer cet accompagnement dans un socle minimal obligatoire de prise en charge sur l'ensemble du territoire.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jérôme Guedj](#)

**Circonscription :** Essonne (6<sup>e</sup> circonscription) - Socialistes et apparentés

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 16540

**Rubrique :** Santé

**Ministère interrogé :** [Santé, familles, autonomie et personnes handicapées](#)

**Ministère attributaire :** [Santé, familles, autonomie et personnes handicapées](#)

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [30 juin 2026](#), page 5895